



PARIGNY

BULLETIN MUNICIPAL N°35
ANNÉE 2022



Votre Mairie

Tél. 04.77.62.06.55

Email : mairie@parigny.fr

Horaires d'ouverture :

- ouvert du lundi au vendredi de 8h à 13h; sur RV l'après-midi

Sommaire

Groupe scolaire Pascal Clément : 09 67 39 89 38

Vie Municipale

L'édito du Maire	p.1
Balade inaugurale	p.2
Remise de médaille	p.3
Etat civil	p.4
Infos services Parigny	p.5
Commission ressources	p.6-7
Commission aménagement	p.8-9-10
Commission contact	p.11
Commission patrimoine	p.12-13
Commission Sociale	p.14-15-16
CAS	p.17
Les journées du souvenir	p.18

Correspondants de presse

- Pour le Pays Roannais :

Monsieur RISPAL 06.29.66.79.95

drispal@sfr.fr

(parution le jeudi, bouclage le mardi)

- Pour La Tribune :

Monsieur ETIENNE 06.81.77.23.07

pierre.etienne.1@cegetel.net

Vie Locale

La vie à l'école	p.19-20-21
Environnement	p.22
Bon voisinage	p.23

Bloc-notes

Annuaire p.36

Démarches

administratives p.37

Annonces

p.36 à 45

Calendrier des
manifestations p.46

Vie intercommunale

Culture, loisirs, tourisme, sport en Roannais	p.24
Déchets ménagers	p.25

Vie associative

La Paroisse	p.26
Le Sou des Ecoles	p.27
La Grange Aventure	p.28
Les Classes	p.29
Union Sportive	
Parigny - St-Cyr	p.30-31
Le Comité des Fêtes	p.32
Parigny Terre d'expression	p.33
Le Club de l'amitié	p.34
Mots croisés	p.35

**L'Equipe municipale remercie
tous les annonceurs qui
financent la réalisation
de ce bulletin.**

Directeur de Publication :
Dominique BRUYERE

Réalisation :
Commission contact

Impression : SEDI EQUIPEMENT 30702 UZES



Chers Parignyciennes et Parignyciens,

Nous débutons cette année 2023 avec ce 35ème bulletin municipal où nous retraçons l'activité de notre équipe municipale pour l'année 2022 écoulée.

Dans un contexte encore très morose, avec, pour succéder aux crises sanitaires à répétition. C'est maintenant la crise financière qui prend le relais, l'inflation avec tout ce qu'elle génère en appauvrissement, en repli sur soi, en déclassement social, les repères s'estompent voire disparaissent.

Les budgets de plus en plus contraints étouffent l'activité. Les réformes budgétaires successives appauvrissent nos communes. Les dotations d'Etat deviennent insignifiantes. La seule marge de manœuvre qui représente presque l'intégralité de notre budget est

la taxe foncière et pour une toute petite part, la taxe locale sur les publicités extérieures. Les impôts des entreprises qui étaient jadis une véritable émulation à implanter de nouvelles sociétés est désormais une recette de l'intercommunalité. Si elle a été compensée au départ, par l'institution de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), elle a figé la recette communale. L'inflation galopante va donc éroder celle-ci.

S'il est vrai que l'intercommunalité donne à nos communes une puissance sur des dossiers que nous ne pourrions pas gérer seul (ordures ménagères, cycle de l'eau, assainissement, centre de loisirs, solidarités...), elle est bâtie essentiellement sur une ponction communale, alors que les financements de l'Etat réservés aux collectivités locales globalement s'affaiblissent. L'impôt global qui devrait s'alléger est à chaque fois réhaussé.

Notre équation est très simple mais difficile à réaliser. Il s'agit de toujours faire plus avec beaucoup de moins.

La montée de l'insécurité et du mal-être engendré pèsent d'autant plus lourd dans ce contexte économique. Aujourd'hui, deux « France » s'opposent : celle d'une oligarchie parisienne face aux territoires ruraux abandonnés.

L'horizon de nos communes rurales s'assombrit. Nous en sommes réduits à gérer les affaires courantes. Les termes des projets s'allongent, sachant qu'il a fallu une dizaine d'années pour asseoir le budget nécessaire à la réalisation de la réhabilitation de notre centre bourg.

Aujourd'hui tout projet nécessite la coopération de tous nos partenaires : intercommunalité, département, région et Etat. Pour ce faire, quand on est un petit village de 640 habitants, il faut une présence accrue des élus à tous les niveaux. Chaque commune est livrée à ce même défi. Les projets pour Parigny ne manquent pas mais ils sont soumis aux règles du jeu que je vous ai décrites. C'est donc des délais qui s'allongent d'autant.

Les normes, avec les nouvelles lois environnementales et urbanistiques alourdissent le fardeau. Si une transition écologique paraît évidente pour tous, elle ne peut pas être la punition des petits face aux gros. Pour l'année qui vient, une seule rue, et sur deux ans, sera refaite. Il s'agit de la rue de l'Etang. La hausse de plus de 30% des matériaux bitumineux et autres devient insoutenable.

Comme dans chacune de vos maisons l'isolation devient un luxe intouchable ; il en est de même pour nos bâtiments. La hausse de l'énergie est un casse-tête permanent.

Je crois qu'au bout de vingt années passées à la tête de l'équipe municipale, jamais je n'aurai pensé écrire un article morose. Malheureusement les réalités sont à notre porte ; vous les constatez toutes et tous.

Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de mon équipe, les membres de la Commission d'Action Sociale, notre personnel communal pour leur dévouement. Je n'oublie pas les associations qui nous amènent un peu de réconfort par leurs activités et qui souffrent autant que nous.

Au nom de tous les élus du Conseil Municipal et dans le contexte décrit, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches mes sincères vœux de bonne et heureuse année 2023.

Ce vendredi d'été, nous avons déambulé au travers de notre bourg en compagnie de nos invités : Hervé Gérin nouvellement nommé Sous-Préfet de Roanne, Antoine Vermorel Marques notre Député, Yves Nicolin Président de Roannais Agglomération et Maire de Roanne, Sophie Rotkopf Conseillère Régionale et nos Conseillères Départementales Clotilde Robin et Véronique Chaverot. Quelques maires de notre agglomération s'étaient joints à nous dont Sandra Creuzet Taite, Maire du Coteau, Serge Reulier Maire de Saint-Cyr de Favières, Christian Lareure Adjoint au Maire de Perreux, communes qui nous ont aidé à l'organisation de cet événement et une dizaine d'élus des communes voisines.

Notre premier arrêt inaugural fut notre groupe scolaire où s'étaient joints à nous, Madame Béatrice Mercier, qui fut la première directrice de notre nouvelle école en septembre 2006, ainsi que les représentants des parents d'élèves et du Sou des Ecoles. Le choix du Conseil Municipal pour nommer notre groupe scolaire s'est porté sur Pascal Clément, qui fut Maire de Saint-Marcel de Félines, Conseiller Général de la Loire, Président du Conseil Général de la Loire, Député de la Loire, Ministre délégué aux relations avec l'Assemblée Nationale puis Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

C'est en compagnie de Madame Laure de Choiseul-Praslin Clément, veuve de Monsieur le Ministre que nous avons dévoilé l'identité scellée au mur de notre école. Pour notre commune, Pascal Clément fut un soutien précieux à l'obtention des subventions à hauteur de 80% du financement de ces bâtiments.

Notre balade se poursuit jusqu'à l'ancienne école. Nous avons dévoilé l'enseigne qui marque la nouvelle affectation des lieux, Maison des Associations avec l'inauguration de deux salles :

La salle Mathilde et Léon Poinson qui furent respectivement institutrice et directeur de cette école de 1955 à 1962 en présence d'André Poinson, leur fils.

La salle Marguerite Cruzier qui fut institutrice, directrice de cette école de 1963 à 1981, puis maire de notre village. Sa fille Marie nous accompagnait.

Nous nous sommes alors dirigés vers la place du village qui a bénéficié des travaux d'embellissement en 2019 et porte maintenant le nom du monument historique de la commune, Place de la Prévôté.

Nous avons traversé celle-ci pour mettre en lumière une magnifique fresque offerte par l'artiste peintre international Monsieur Nurhidayat habitant de notre village. Cette fresque qui représente l'entrée de notre bourg où le chardonneret, symbole animalier de notre commune est très présent. Elle orne le fronton de notre salle des fêtes qui devient Salle «Le Chardonneret».

Enfin, nous avons rejoint notre mairie avec notre salle de conseil municipal nommé Georges Subrin qui fut Maire de notre commune et à l'origine de la réhabilitation de cette maison pour qu'elle devienne notre mairie actuelle.



Cette fin de journée se termina sous les barnums dressés sur la place pour accueillir tous nos participants autour de nos élus et anciens élus.

Après les remerciements et les discours inauguraux des officiels, Monsieur le Sous-Préfet Hervé Gérin a remis la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon or à Monsieur Henri Motet, ancien premier adjoint, Chevalier de l'ordre nationale du mérite agricole et titulaire des médailles d'honneur régionale, départementale et communale échelon argent et vermeil, pour son investissement de plus de trente-six ans au service de la collectivité, ainsi que le collier de Maire Adjoint honoraire qui le distingue et lui permet de représenter notre commune dans les manifestations officielles au nom du maire.



Mr le Sous-Préfet et Mr Henri Motet

Puis Monsieur le Sous-Préfet a remis à Monsieur Dominique Bruyère, maire actuel, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon argent pour plus de vingt-huit ans d'investissement au service de la collectivité.

La soirée s'est terminée par un apéritif dînatoire où chacun a pu échanger avec les élus.

Il faut remercier l'ensemble du conseil municipal et du personnel municipal pour leur engagement à la réussite de cet évènement, et en particulier à la commission contact qui a organisé celui-ci avec brio.



Mme et Mr Bruyère



Naissances

10 naissances en 2022

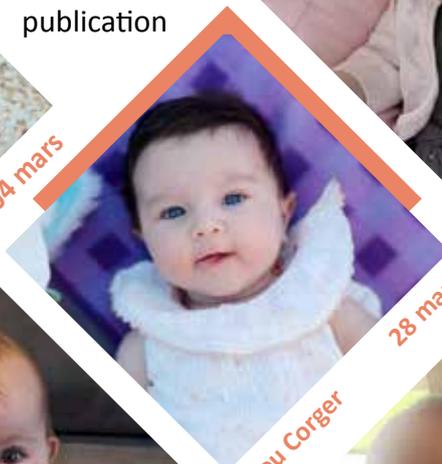
Voici les photos dont les parents nous ont autorisé la publication



Léa Devernois 04 mars



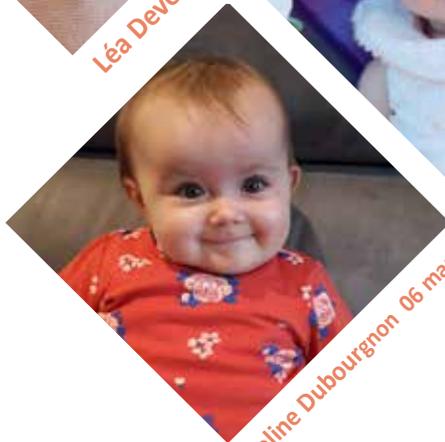
Chloé Subtil 26 juin



Lou Corger 28 mars



Clément Fernandes 18 juillet



Soline Dubourgnon 06 mars

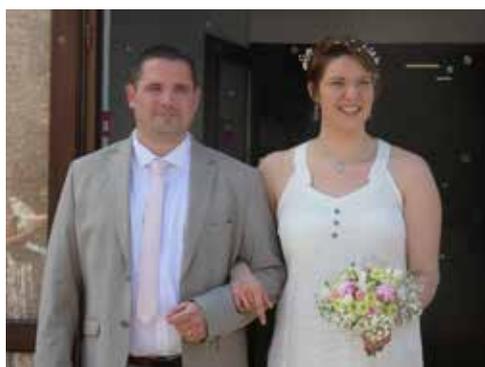


Iris Austin 10 février

Mariages



Océane Lagoute et Adrien Murcia
08 octobre 2022



Charlette Pontille et Pierre-Marie Smagala
04 juin 2022



Marina Marques et Steve Poude
(leur fille Lolina et Lenola)
02 juillet 2022

Décès

Jeanne BONNEFOND
Marie SUBRIN

le 02 mars 2022
le 25 aout 2022

Salle «Le chardonneret»

Tarifs de location

❖ Habitant de Parigny

- Location pour le week-end : 280 €
- Location pour 1/2 journée du mardi au jeudi : 60 €
- Option : Frais pour le lavage du sol : 100 Euros

Cautions

- salle : 800 €
- Ménage : 130 €
- Nuisances sonores et environnementales : 150 €

❖ Personne extérieure :

Le locataire devra être parrainé par un Parignycien.

- Location pour le week-end : 550 € (lavage du sol inclus)

Cautions

- salle : 800 €
- Ménage : 150 €
- Nuisances sonores et environnementales : 150 €

❖ Associations de Parigny

Nos associations bénéficient de 2 réservations gratuites par an.

Concession cimetière

Tombes :

- 30 ans simple : 200 €
double : 400 €
- 50 ans simple : 350 €
double : 700 €

Colombarium :

- 30 ans : 1 000 € (la case qui peut contenir 4 urnes)

Plaque pour livre du Souvenir :

- 30 ans : 150 Euros

Réservation en mairie

Remise des clés le vendredi matin avec un état des lieux

Restitution des clés le lundi matin avec un état des lieux

Les usagers de la salle doivent impérativement trier leurs déchets. Les bacs à ordures situés à l'extérieur sont réservés aux déchets non recyclables.

Location barnum

La commune possède deux barnums (6 m x 4 m) qui peuvent être loués aux habitants de Parigny.

- Tarif location pour 1 barnum : 50 € (durée 2 jours)
- Tarif location pour 2 barnums : 80 € (durée 2 jours)
- Montant caution barnum : 100 € par barnum

Prêt

La commune met gratuitement à la disposition des familles de Parigny : des tables (11) et des bancs (13) pour lesquels il sera demandé une caution de 50 €



Pour plus de renseignements, consultez le règlement du cimetière sur le site de Parigny : www.parigny.fr ou sur le tableau au cimetière.

Le Compte Administratif est un élément très important du cycle budgétaire de la commune puisqu'il retrace l'exécution du budget de l'année précédente.

Le compte administratif de l'année 2021 fait apparaître les résultats suivants :

- **Le budget 2021 en section de fonctionnement** était équilibré pour un montant de 603 042,68 €
 - avec un résultat d'excédent reporté de 77 339,68 €
 - le réalisé en recettes s'élève à 521 134,98 €
(les recettes sont : impôts, dotation participation de l'Etat, revenu des immeubles, produits divers)
 - et les dépenses ont été de 454 721,06 €
- soit un résultat excédentaire de 66 413,92 €
avec la reprise d'excédent de 77 339,68 €, **résultat positif de 143 753,60 €**

- **Le budget 2021 en section d'investissement** était équilibré pour un montant de 565 400,00 €
 - avec un résultat d'excédent reporté de 278 709,79 €
 - le réalisé en recettes s'élève à 154 664,68 €
(les recettes sont : affectation du résultat, subvention département COCA, voirie)
 - et les dépenses sont de 423 790,87 €
- soit un résultat déficitaire de 269 126,19 €
avec la reprise d'excédent de 278 709,79 €, **résultat positif de 9 583,60 €**

Le budget communal 2022, voté le 6 avril 2022 par l'assemblée délibérante, s'élève à 1 005 937 € 20 réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : 578 882 € 85
- Section d'investissement : 427 054 € 35

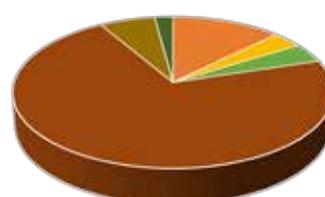
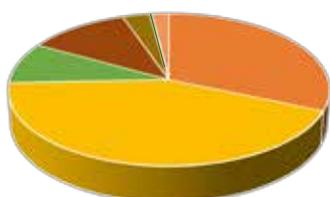
Avec la reprise des excédents :

- Investissement 9 583 € 60
- Fonctionnement : 143 753 € 60 réparti en affectation investissement pour un montant de 70 970 € 75 et en excédent de fonctionnement reporté de 72 782 € 85

FONCTIONNEMENT

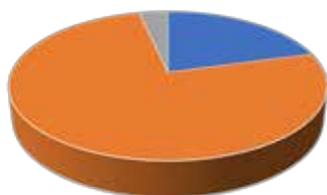
FONCTIONNEMENT DEPENSES	Budget Prévisionnel 2022	
■ Charges à caractère général	182 332,85	31,49 %
■ Charges de Personnel	248 000,00	42,84 %
■ Atténuation de produits	51 000,00	8,81 %
■ Autres charges de gestion	66 900,00	11,55 %
■ Charges financières	18 000,00	3,10 %
■ Charges exceptionnelles (titres annulés)	1 650,00	0,28 %
■ Amortissement	11 000,00	1,90 %
	578 882,85	

FONCTIONNEMENT RECETTES	Budget Prévisionnel 2022	
■ Excédent antérieur reporté	72 782,85	12,57 %
■ Remboursement personnel	20 000,00	3,45 %
■ Produits de service	24 100,00	4,16 %
■ Impôts et taxes	413 000,00	71,34 %
■ Dotations et participations	37 000,00	6,39 %
■ Autres produits de gestion courante	12 000,00	2,07 %
	578 882,85	

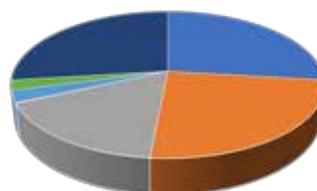


INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	Budget Prévisionnel 2022	
■ Remboursement emprunt	88 500,00	20,72 %
■ Immobilisations corporelles	323 524,35	75,76%
■ Reversement taxe aménagement à Roannais Agglomération	15 000,00	3,51 %
	427 054,35	



INVESTISSEMENT RECETTES	Budget Prévisionnel 2022	
■ Emprunt	115 000,00	26,92 %
■ Dotation fonds divers	105 000,00	24,58 %
■ Affectation	70 970,75	16,61 %
■ Dépôt cautionnement reçus	500,00	0,11 %
■ Opération ordre	11 000,00	2,57 %
■ Excédent d'investissement	9 583,60	2,24 %
■ Subvention équipement	115 000,00	26,92 %
	427 054,35	



Investissements réalisés

Remboursement capital :

- remboursement des emprunts en cours : 51 791 €
- remboursement du prêt relais, subvention COCA, 3ème échéance et solde : 28 977€

Voirie : 47 907 €

- réfection du chemin des Côtes

Equipements divers : 13 292,04 €

- acquisitions : micros, défibrillateurs, panneaux électoraux, établi local technique, brouette boulonneuse, meubles bureau du maire, capteurs CO2 pour école, site internet.

Réseaux secs : 16 660,90 €

- mise en valeur de l'église, éclairage
- extension réseau basse tension, rue des écoles
- éclairage public de la rue Croix Debise
- point lumineux rue des Lilas

Travaux : 26 100,07 € (subventionnés par le département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité)

- plomberie, étanchéité toiture du local technique
- réfection rives toiture de l'église
- travaux à la maison des associations

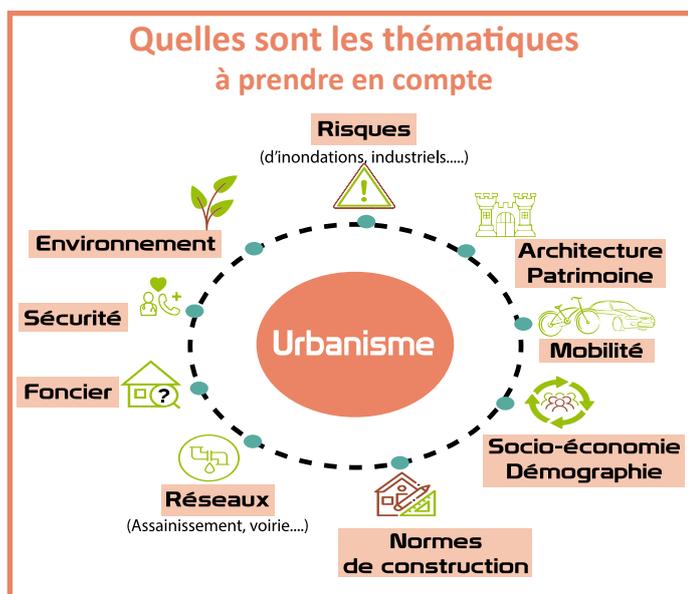
Patrick Joly

Isabelle Bertomier

Edouard Chaize

Jean-Paul Barbier

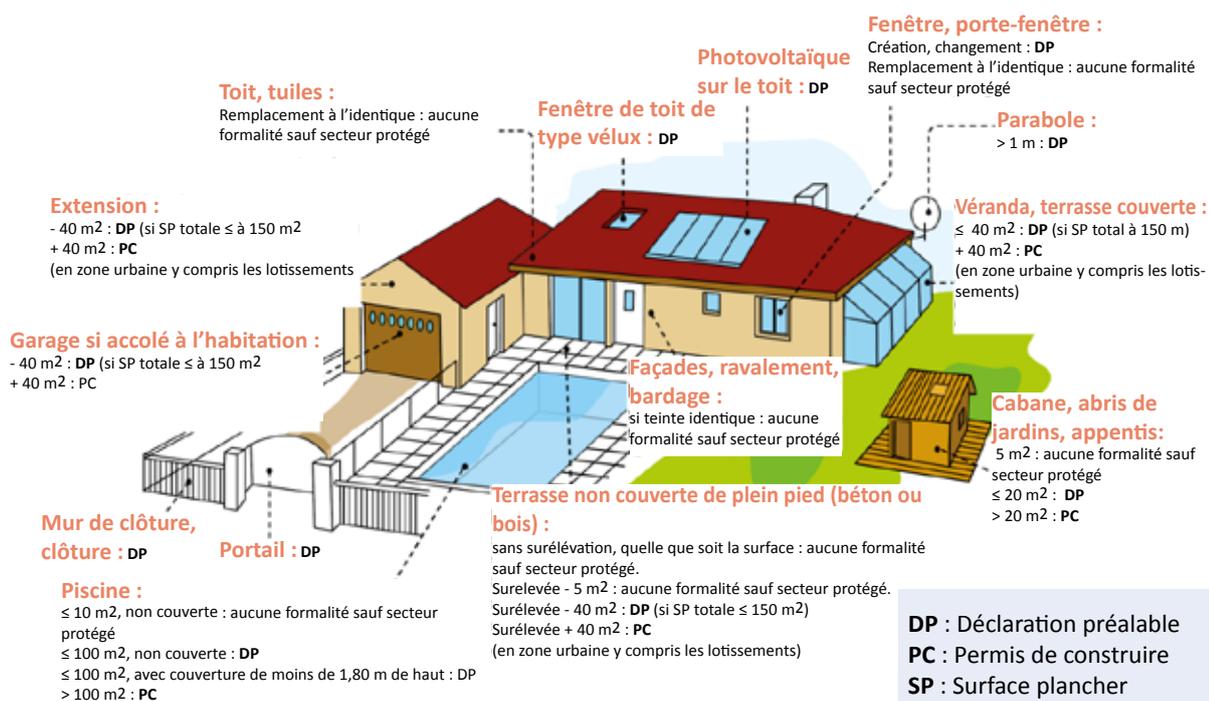
L'urbanisme comprend l'ensemble des actions qui organisent et aménagent un territoire.



L'aménagement de notre territoire s'inscrit dans un projet urbain qui vise à créer dans le temps, une disposition ordonnée de l'espace tout en conjuguant harmonie, bien-être et économie.

Retrouvez toutes les informations sur le site : [www.parity.fr](http://www.parigny.fr) rubrique «démarches administratives, demandes d'Urbanisme»

Urbanisme quelles autorisations pour quels travaux ?



Vos guides d'aide à l'élaboration du Permis de Construire et d'une Déclaration Préalable :

➤ Le Plan Local d'Urbanisme (PLU): plan de zonage et règlement, définit les règles d'usage en matière de constructions et d'urbanisme, en cohérence avec la réglementation et les orientations définies par l'Etat. Consulter le site de la commune : [www.parityn.fr](http://www.parigny.fr), rubrique «démarches administratives, demandes d'Urbanisme»

- Les formulaires de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, etc...) :
- via le G.N.A.U. (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) pour un dépôt dématérialisé : <https://gnau.roannais-agglomeration.fr/gnau/#/>
 - via les formulaires disponibles sur le site : www.service-public.fr pour un dépôt papier



Le contrôle de conformité :

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme, doit adresser une déclaration attestant l'achèvement des travaux (DAACT) à la Mairie pour signaler la fin des travaux.

La Mairie peut procéder au contrôle sur place des travaux réalisés. Cette visite des lieux est alors réalisée dans un délai de 3 mois, à partir de la date de réception de la déclaration.

Si à l'issue de ce délai, l'administration ne réagit pas, cela signifie juridiquement que les travaux sont conformes, car l'administration n'aura plus le droit d'intervenir. Il s'agit donc d'une décision tacite.

Cependant, le bénéficiaire de l'autorisation d'occupation du sol, peut sur simple requête, demander à l'administration une attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.



Vous devez déclarer certains travaux aux services des impôts plus d'infos sur <https://www.impots.gouv.fr/particulier/obligations-declaratives-0>

Eclairage public

Pour la diminution des consommations d'éclairage public, plusieurs leviers sont à activer :

- 1/ Réflexion sur l'utilité des points lumineux
- 2/ Extinction sur une partie de la nuit
- 3/ Rénovation du patrimoine (LED)
- 4/ Eclairage connecté

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Une collectivité a la possibilité d'éteindre son éclairage public une partie de la nuit, la décision d'extinction de nuit est une démarche communale.

Les atouts de l'extinction de l'éclairage public

- L'horloge astronomique* qui permet de paramétrer l'extinction de nuit se place dans une armoire. L'armoire pilote et alimente plusieurs points lumineux.
- L'économie prévisionnelle est de - 40 % de la facture hors maintenance.
- Préservation de l'environnement. Réduction des nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore.



* Déjà installée à Parigny, l'horloge astronomique allume et éteint l'éclairage à des heures différentes chaque jour (quelques minutes en + ou en -) en fonction des saisons par rapport à un fonctionnement à heure fixe.

Une décision communale accompagnée d'information à la population

Lorsque le conseil municipal a envisagé une extinction de nuit de son éclairage public, la mairie, le syndicat et l'entreprise de maintenance ont étudié les possibilités techniques.

- Vérification de l'état des armoires de commande
- Proposition d'un devis pour une éventuelle mise aux normes et pose d'horloges astronomiques.
- Estimation d'économie d'énergie générée par l'extinction.

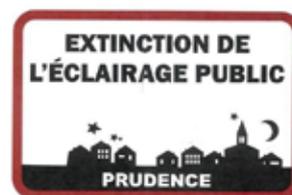
Décision de la commune

- Information dans le bulletin municipal.
- Délibération du conseil municipal pour poser les principes de l'extinction.
- Arrêté du Maire pour préciser les horaires et les modalités.

(extinction de 22 h à 6 h tous les jours de la semaine à partir de mi-décembre)

Information des usagers

- Modification des panneaux d'information aux entrées de la commune.
Les nouveaux panneaux ne feront plus mention d'horaire.



Une démarche globale

L'extinction de nuit est du ressort du pouvoir de police du maire.

L'extinction de la mise en lumière de bâtiments ne pose aucun problème juridique. En revanche l'extinction des voies de circulation doit s'accompagner de mesures d'information, de signalisation.

Garantir la sécurité de usagers

L'extinction de nuit est une action marquante qui permet de sensibiliser nos citoyens à la problématique énergétique, de démontrer les engagements de la collectivité et de dégager certaines économies sur le fonctionnement des équipements. Toutefois, la part de l'abonnement électrique, correspondant à la puissance souscrite pèse pour 25 % dans la facture finale (hors coût de maintenance). En effet, même si l'éclairage n'est pas utilisé, l'abonnement reste le même. Dans certains cas, si l'éclairage n'est vraiment pas nécessaire (changement d'utilisation de voie...), il est préférable de ne pas installer ou de supprimer les équipements.

Coût (Chiffres indicatifs)

Paramétrer les armoires : 60 € /armoire

Le montant estimatif des travaux de reprogrammation est de 1 202 € soit 541 € HT de participation communale (avec fourniture des panneaux)

Economie pour une coupure de 22h00 à 6h00 (au lieu de 0h00 à 5h00) est d'environ 1 800 € HT au coût de l'énergie 2023.

Eclairage connecté (en cours d'étude sur la commune)

Condition préalable : demander au SIEL-Territoire d'énergie Loire une passerelle ROC42 (Réseau d'Objets Connectés).

Avec l'éclairage connecté, nous aurons la possibilité de télécommander à distance les horloges connectées. Il n'y a plus besoin de gérer le déplacement d'une équipe technique sur place.

Nous pourrions modifier les horaires de l'éclairage public et ce, suivant les différents moments de l'année.

Des alertes de consommation et de fonctionnement son envoyées directement au SIEL-Territoire d'énergie Loire.

Commission contact

Thibault Bruyère
Marie-Claude Motet
Sandrine Basset
Isabelle Bertomier
Maria Ricard

Vie municipale

Concours fleurissement

Pour cette deuxième édition du concours des maisons, jardins et balcons fleuris, les passionnés de jardinage étaient au nombre de cinq. Afin d'émerveiller et d'embellir notre village, les jardiniers amateurs se sont livrés à une amicale concurrence pour toujours plus de variétés et de couleurs.

Après la clôture des inscriptions début juin, le jury a visité les différents sites au début du mois d'août. Ce jury est composé d'un professionnel du métier, Michel Vassoille, Responsable Cadre de vie pour la municipalité voisine, de Marie-Claude Motet, Conseillère municipale à l'initiative de ce projet et de Thibault Bruyère, Adjoint au Maire, en charge de la commission contact.

Les résultats seront dévoilés à l'occasion de la cérémonie des vœux, qui aura lieu le 21 janvier 2023 à 10h30 à la Salle du Chardonneret.

M. et Mme Lépinasse vont-ils conserver leur titre ?

Une chose est sûre, l'investissement de nos participants était au rendez-vous malgré la sécheresse. La grande qualité de prestation de nos participants est à souligner.

Nous remercions

Mme CROUZIER Marie

Mme DE GRACA Marie

Mme et Mr LEGROS-BASSOT-BERT

Mme et Mr LEPINASSE

Mme et Mr SOUCHON

Une démocratie en action, rien de plus spectaculaire...

A Parigny, à chaque scrutin électoral, rien ne serait possible sans la volonté citoyenne qui anime chacun des bénévoles et élus en ces journées si particulières. Nous profitons de ce petit mot pour remercier toutes les personnes non élues qui aident à la tenue du bureau de vote ou au dépouillement du scrutin.

Les dimanches 10 et 24 avril 2022 pour les élections présidentielles et les 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives, les Parignyens ont pu faire entendre leur voix dans la Salle « Le Chardonneret », grâce au concours des agents communaux et de plusieurs élus pour l'installation du bureau de vote. La bonne tenue des élections aurait été difficile sans la vingtaine de personnes mobilisées pour l'occasion, qu'ils soient bénévoles, élus ou agents communaux. Ils sont au rendez-vous à chaque scrutin, chaque électeur parignyien peut être fier de leur engagement.

Si vous souhaitez vous aussi être actif lors des scrutins électoraux, vous pouvez en informer la mairie. Et nous vous rappellerons à l'occasion des élections européennes en mai 2024.



Vie municipale



Commission patrimoine

Louis Brescancin

Vincent Baudin Nicolas Duton
Edouard Chaize
Sandrine Basset

Voici la surprise promise l'an dernier sur le bulletin ...
le beau tableau peint par Mr Nurhidayat (peintre habitant Parigny) installé sur le pignon de notre salle «le chardonneret» lors de l'inauguration des différents sites de la commune le 22 juillet .

Notre projet « 1 naissance, 1 arbre »

Les arbres jouent un rôle très important pour la préservation de notre planète. C'est ce qui nous a motivé pour mettre en place notre projet « 1 naissance, 1 arbre »

Au printemps 2022, nous avons planté différents arbres sur la commune (prunus, noyer, érable, acacias, noyer) chaque arbre représentant une naissance sur 2020-2021. Chaque année, nous planterons le nombre d'arbres correspondant aux naissances de l'année.

Les deux arbres morts sur la place ont été remplacés.





Chemin des Côtes

Voirie

Au programme cette année , la réfection du chemin des Côtes (limite Parigny, Commelle- Vernay, Le Coteau) a été réalisée par Eiffage pour un montant de 39 922,49 € HT, soit 47 957 € TTC, subventionné par le département dans le cadre de l'enveloppe programme voirie 2020 pour un montant de 20 000 €.

Entretien des bâtiments communaux

En juin 2022, l'isolation et l'étanchéité du toit du local technique ont été réalisés par l'entreprise Serraille.

Travaux d'entretien et peinture à la maison des associations.

Lors des vacances d'été, des petits travaux ont été effectués à l'école par des élus,

- ❖ A l'intérieur : pose d'étagères, de panneaux en liège au mur pour exposer les œuvres des enfants

- ❖ A l'extérieur : les bancs, les poteaux en bois ont été repeints.....



Maison des Associations



Toit du local technique

L'entretien du village (tonte, taille des haies et fossés) et du cimetière (gravillons) a été effectué par notre personnel communal.

Vie municipale

Commission sociale

Socle numérique dans les écoles élémentaires :

La commune a déposé en 2021 un dossier de subvention pour ce projet pour un montant de 4 290,80 € TTC qui est composé d'un volet équipement écran numérique, (4 240,80 € TTC) et un volet ressources numériques : logiciel (50 €)

Le recteur de la région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes a retenu notre projet et a octroyé une subvention d'un montant de 2 875 €.

Défibrillateurs :

Deux défibrillateurs ont été installés :

- un, situé place de la Prévôté sur le mur de la salle «Le Chardonneret»
- un, situé au stade de foot

Un atelier d'utilisation de ces appareils est prévu en début d'année pour le personnel communal, responsables associations et quelques élus.

Carnaval

La commission sociale souhaitait organiser une belle fête pour se retrouver après tous ces mois compliqués. Quelle meilleure occasion que le Carnaval ! Le mercredi 2 mars, beaucoup de monde a répondu présent, ce fut un réel plaisir de se retrouver déguisés avec les enfants autour de Mr Carnaval.

Ecole

Début juillet, lors de la fête de l'école, nous avons remis les trophées pour le concours de dessin qui fut un vrai succès, nous remercions tous les enfants de s'être investis.

Comme tous les ans, des calculatrices ont été offertes à nos futurs collégiens.

Fête des lumières

Le 8 Décembre nous avons à nouveau organisé la fête des lumières mais d'une autre façon afin de participer à notre échelle à la sobriété énergétique, en effet les enfants ont fabriqué des lampions avec leurs instituteurs. Ils ont défilé dans Parigny et ont déposé leur lampion illuminé sur la place du village. A cette occasion la commission sociale a travaillé avec les enfants et avec le soutien de l'équipe enseignante.

Anny Duray

Sandrine Fernandes-Marques

Isabelle Bertomier

Marie-Claude Motet

Sandrine Basset

Nicolas Duton



La Maison de la famille itinérante à Parigny

Après une enquête sur le numérique faite en 2021, nous avons obtenu le passage du camion de la «Maison des Familles» afin de vous aider dans vos diverses démarches administratives. Il passera une fois par mois pendant six mois et si la demande est assez importante, l'expérience pourrait être prolongée.



Les lundis de 9 h à 12 h
2 janvier 2023
30 janvier 2023
27 février 2023



Ateliers prévention des chutes

Début octobre, un atelier prévention des chutes a été mis en place à la salle du Chardonneret, ces quatorze séances s'adressent aux personnes de plus de 60 ans, onze séances sont proposées sur l'équilibre, animées par Christophe, et trois sur l'alimentation, animées par Estelle.

Un groupe de 12 personnes a été constitué, ces séances sont gratuites et proposées par Roannais Agglomération. Cet atelier pourra être reconduit jusqu'en juin.



Vous avez 60 ans ou plus ?

Activité physique, Renforcement musculaire, prévention des chutes et équilibre alimentaire



Don du sang

Cette année, la collecte a eu lieu le 28 janvier, nous avons eu une bonne participation avec **51 dons**.

Nous remercions encore tous les bénévoles, qui nous permettent d'organiser cette journée.

**Nous vous donnons rendez-vous
le 31 Janvier 2023
de 16h à 19h
Salle «Le Chardonneret»**



Qui peut donner son sang ?

Il est possible de donner son sang sous certaines conditions :

- être âgé de 18 à 70 ans. À partir de 60 ans, une approbation d'un médecin de l'EFS est obligatoire ;
- peser au minimum 50 kg ;
- ne pas souffrir d'anémie ou d'un manque de fer ;
- ne pas avoir subi une transfusion de sang, de plasma, ou un don d'organe ;
- ne pas être enceinte ou avoir accouché dans les six derniers mois ;
- ne pas souffrir de fièvre, d'infection, plaie ouverte ou autres sur les deux dernières semaines ;
- ne pas avoir subi des soins dentaires sur les dernières 24h ;
- ne jamais avoir pris de drogue par voie intraveineuse ;
- ne pas avoir connaissance de comportements à risque chez son partenaire (drogue par intraveineuse, partenaires multiples, etc.) ;
- ne pas avoir séjourné au Royaume-Uni pendant au minimum 1 an cumulé entre 1980 et 1996.

Comment se déroule le don du sang ?

Il est conseillé de se nourrir et de s'hydrater (pas d'alcool) avant le don. En arrivant dans l'établissement, vous procédez à une inscription administrative en présentant votre pièce d'identité. Vous remplissez un questionnaire puis répondez aux questions d'un médecin responsable du don de sang qui vous fait passer un examen.

Le prélèvement de sang dure de 8 à 10 minutes. Une légère collation vous est offerte après le don.

Ne faites pas d'effort physique juste après le don.



Commission d'Action Sociale - CAS

Vie municipale

Dominique Bruyère Anny Duray
Sandrine Fernandes-Marques
Isabelle Bertomier
Marie-Claude Motet
Sandrine Basset
Nicolas Duton

Henri Motet Jean-Marc Declas
Jacqueline Auplat
Dominique Vachot
Marcel Rabut
Michel Dépalle
Edith Butty

«Moment de partage»

Le traditionnel repas des anciens s'est déroulé le Dimanche 20 Novembre, nous nous sommes retrouvés au restaurant LE DAHU dans une ambiance joyeuse et conviviale. Mr le Maire a remercié toutes les personnes ayant répondu à l'invitation et a rendu hommage à Mme Bonnefond, Mme Subrin décédées en 2022.



Amuse-bouches

*Panna-cotta, truite fondante
et crackers aux graines*

*Feuilleté de filet de volaille,
duxelle de légumes, jus corsé*

Plateau du berger

Volupté de sucreries



Début décembre, nous avons organisé plusieurs équipes de distribution composées des élus et de quelques membres du CAS pour la distribution des paniers garnis aux personnes ne désirant pas ou ne pouvant pas assister au repas.

Nous souhaitons également souligner que tout Parignycien ayant besoin de notre aide, a la possibilité de nous joindre par le biais de la mairie, qui nous transmettra la demande au plus vite et en toute confidentialité.

«Se souvenir de la Guerre, c'est entretenir la Paix»

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie de commémoration s'est déroulée devant un public nombreux après deux années de restrictions sanitaires

En cette occasion très particulière, Mr le Maire a donné lecture du message de Mme Geneviève Darrieussecq, Ministre Déléguée auprès de la Ministre des Armées. Cet évènement a été accompagné par les fanfarons cordellois.



Cérémonie du 11 novembre

Devant une assemblée importante comprenant les élus, des enfants accompagnés de leurs parents ainsi que de nombreux Parignyciens, Mr le Maire a donné lecture du message de Mme Geneviève Darrieussecq, Ministre Déléguée auprès de la Ministre des Armées. Les enfants ont ensuite lu le nom des soldats morts pour la France, et Mr le Maire a ajouté le nom de ceux décédés en opération cette année.

«Belle implication de l'école»

Les enfants de l'école des classes CE2-CM1 et CM2 ont interprété la Marseillaise a capella sous la direction de Mr CHOMETTE.

Les élèves de Mme UROS, CP-CE1 ont réalisé une jardinière de coquelicots.

Tout comme le bleuet, le coquelicot a poussé sur les champs de bataille grâce à la terre retournée et au calcaire. Le coquelicot a donc été choisi comme porte-bonheur dans les tranchées de la Première Guerre mondiale. Tout comme le bleuet de France, le coquelicot de papier trouve sa place sur les boutonnières des Britanniques.

Merci pour cet engagement citoyen.



L'Ecole de Parigny accueille 69 élèves répartis sur 8 classes

Cycle 1

**Mme BENETIERE (50%)
et Mme DAAS (50%)**

- TPS : 2 élèves
- PS : 11 élèves
- MS : 9 élèves
- GS : 6 élèves

Cycle 2

Mme UROS

- CP : 8 élèves
- CE1 : 12 élèves

Cycle 2 et 3

**Mr CHOMETTE (Directeur) 80 %
et Mme ARRABAL 20 %**

- CE 2 : 10 élèves
- CM1 : 6 élèves
- CM2 : 5 élèves

Pour accompagner les enseignants 3 agents municipaux :

ATSEM : Christine et Françoise - Cantine et services périscolaires : Christine, Françoise et Christiane

Bricolage en CM - 21 mars 2022

Nous réparons le couvercle du composteur avec des vis, un tournevis et un peu d'huile de coude



Concours de lecture - 2 avril 2022

Louise a remporté la finale départementale des Petits Champions de la lecture. Elle est qualifiée pour la finale régionale à Clermont-Ferrand le 4 mai.

Les CP CE1 au cinéma... et au jardin

Aujourd'hui, mardi 29 mars 2022, nous sommes allés au cinéma au 13ème festival international du court métrage d'animation. Nous avons vu trois films d'animation :

Le premier s'appelle « Le gnome et le nuage », c'était très rigolo.

Le deuxième s'appelle « Kuap », il montrait de vraies images mélangées avec les dessins animés.

Et le dernier s'intitule « La baleine et l'escargote », il nous a fait voyager et parfois nous a rendu tristes ou joyeux !

Nous avons bien aimé cette petite matinée !

Plantation d'oignons grelots apportés par Lilian durant l'après-midi dans le jardin de l'école.



Les CE2 CM en concert ! - 31 mars 2022

Le 31 mars la classe du cycle 3 s'est produite en concert Salle Fontalon à Roanne dans le cadre du festival le Cri du Roa, sur un programme Momeludies. Trois chansons ont été interprétées sous la direction d'Armelle Loppin et Vincent Chomette



Voyages scolaires -Mai / juin

Pour les CP à CM2 : voyage en Pays de St-Galmier avec visite de l'atelier musée du chapeau de Chazelles sur Lyon et visite de l'atelier du souffleur de verre de St-Galmier ainsi qu'un arrêt à la source Badoit dans le parc des eaux minérales.



Pour les maternelles : journée médiévale avec l'association Kot de Maye avec de nombreux ateliers et jeux sur un campement médiéval.



Rentrée en musique - 1er septembre 2022

Nous avons proposé aux nouveaux élèves un accueil en musique le jour de la rentrée : ronde de percussions corporelles sur la Marche Turque de Mozart, interprétée par les élèves du CE1 au CM2 à l'attention des TPS, PS, MS, GS et CP de l'école. Les 68 élèves de l'école ont été impliqués.

<https://arts-et-culture-42.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>



Journée du sport scolaire - 20 septembre 2022

Du 19 au 23 septembre, les 3 classes de l'école de Parigny ont participé à la semaine nationale du sport scolaire, avec l'implication des élèves de la TPS au CM2. L'école est affiliée à l'USEP, la fédération sportive de l'école publique. Il s'agissait de promouvoir l'activité physique auprès des élèves tout en développant les valeurs d'entraide, de coopération et de bienveillance entre les élèves, tout en s'appuyant sur un tutorat inter classes.

Point fort de cette semaine : une randonnée au bord du lac de Villerest mardi 20 septembre avec un parcours adapté aux différents niveaux avec un tronçon commun à tous et un tronçon différencié. Vendredi 23, nous avons travaillé sur la mise en place de défis récré dans le cadre des 30 minutes d'activité physique quotidiennes demandées par le ministère de l'éducation nationale.



Élection des éco-délégués - 10 octobre 2022

Durant la semaine de la démocratie scolaire, à la suite de l'élection des parents délégués, nous avons procédé à l'élection des éco-délégués, dans le cadre du projet d'école et de notre labellisation E3D et Eco école. Les élèves de cycle 3 ont travaillé sur le déroulement d'une élection, les différents rôles sociaux et ont procédé à l'élection. Ce sont Anaëlle (Cm2) et Esteban (CM1) qui ont été élus (binôme mixte).



Semaine du goût - 21 octobre 2022

Durant la dernière semaine d'octobre, nous avons fait la semaine du goût à l'école. Le vendredi 21 octobre, les élèves de 3 classes ont fait des ateliers de cuisine, d'écriture de recettes, et des dégustations des différents plats préparés. Une partie des plats a été réalisée grâce aux légumes cueillis dans le jardin de l'école par les élèves : potirons, oignons grelots et poirée.

Les élèves de maternelle ont préparé une soupe de carottes et potirons, les CP-CE1 ont cuisiné un gâteau de carottes et les CE2-CM1 CM2 ont préparé des toasts poirée ricotta ainsi qu'un velouté de potimarron aux fines herbes.

LA SCIENCE PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA FAUNE SAUVAGE



Vigifaune est une application gratuite qui vous permet de participer à la connaissance des tronçons routiers dangereux pour la faune sauvage. Vous observez un animal victime d'une collision ? En quelques clics, Vigifaune vous permettra d'enregistrer vos observations d'animaux et de contribuer à une base de données participative au service de la faune sauvage et de la sécurité routière puis permettre des aménagements en conséquence (création de passages à faune, ...). Votre aide est précieuse pour compléter les informations lors de vos trajets quotidiens ou occasionnels.

SIMPLE ET EFFICACE !

Vigifaune est un bon compagnon de promenade. Il est accessible gratuitement via le site internet www.vigifaune.com ou comme application pour les appareils mobiles, téléchargeable sur Play Store ou App Store.

En moins de 30 secondes, vous pouvez saisir de précieuses informations: ouvrir Vigifaune, cliquer sur le bouton "animaux morts" (logo oiseau couché sur le dos), saisir quelques lettres du nom de l'espèce ou cliquer dans la liste rapide, placer la mire sur l'emplacement de l'animal mort, indiquer la cause de la mortalité (collision), le type d'infrastructure, la fréquence de votre passage sur la voie. Si vous êtes en mesure de le renseigner vous pouvez aussi indiquer si c'est un animal jeune ou adulte, un mâle ou une femelle et ajouter des photos prises avec votre smartphone. (Evidemment, on ne fait pas de saisie sur le smartphone en conduisant !).

Vigifaune permet aussi de saisir vos observations d'animaux sauvages, indices de présence... vous pouvez en abuser sans modération !



PROPORTION DES COLLISIONS AVEC LA FAUNE SAUVAGE DE 2016 À SEPTEMBRE 2022 DANS LA LOIRE



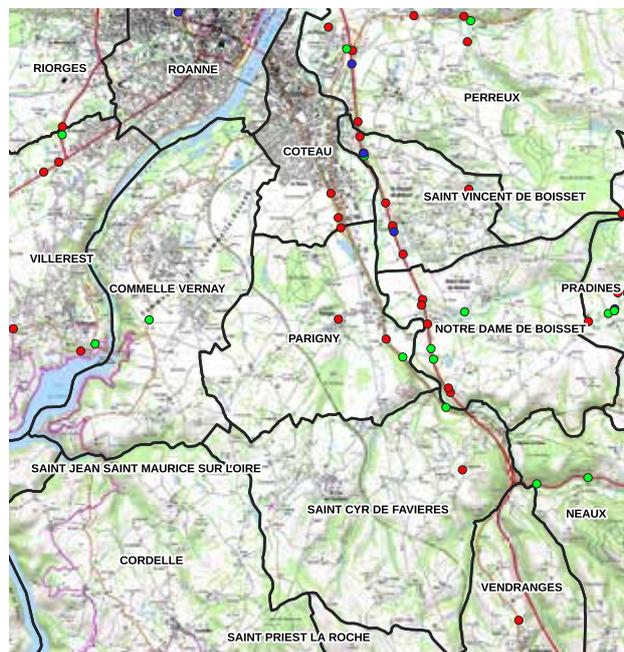
Source: Vigifaune (FRC AuRA)



LES 3 ESPÈCES LES PLUS RECENSÉES

Lièvre
Chevreuil
Mustélidés (Martre / Fouine)





Bon voisinage

Attention au bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

INTERDITS les dimanches après-midi

Propriétaires d'animaux

Les propriétaires et responsables d'animaux doivent s'assurer que ceux-ci ne causent pas de gênes envers leur voisinage, telles que : aboiements, intrusion dans des propriétés privées, déjections sur la voie publique.

La divagation des chiens est interdite. Vous devez les tenir en laisse sur la voie publique. Une muselière est obligatoire pour certaines catégories.

Entretien des haies et limites de propriété

L'entretien des haies et racines bordant les routes et les chemins sont à la charge de chaque propriétaire ou locataire. Elles doivent être entretenues régulièrement de façon à ce que la visibilité et la commodité de passage soient toujours maintenues. Il en est de même pour l'élagage des arbres. Les résidus de taille doivent impérativement être enlevés.

En cas de manquement à cette réglementation, les propriétaires recevront une mise en demeure . Si les travaux ne sont pas effectués dans un délai d'un mois, la mairie se réserve le droit de les faire réaliser, aux frais du propriétaire.

Suite à l'engagement de la commune dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires, **il est interdit d'utiliser du désherbant chimique, en dehors de sa limite de propriété et notamment dans les fossés.**

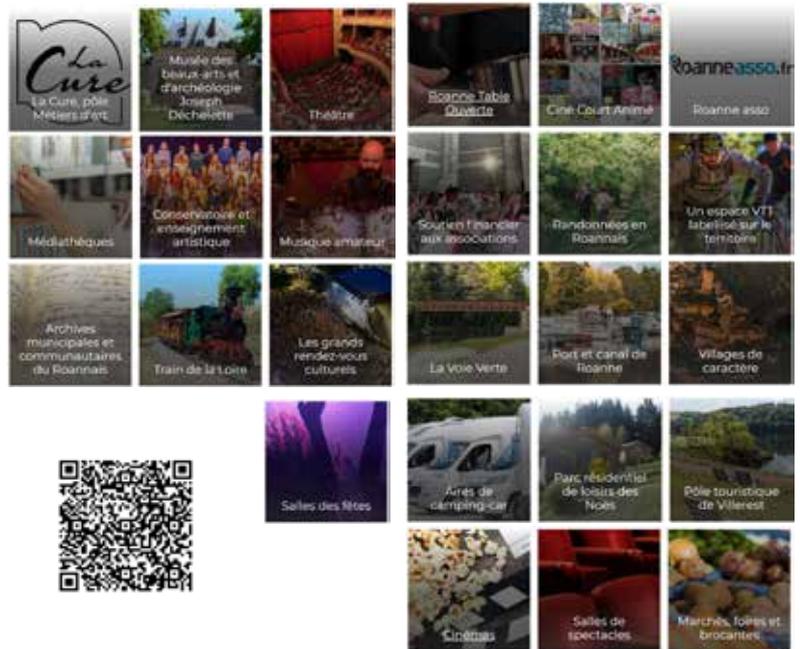
Culture et Loisirs

Le Roannais est une terre où la diversité culturelle est un vecteur de rencontres, de partages, d'échanges, pour permettre à chacun de s'évader, de rêver et de créer, dans un cadre agréable en pleine effervescence.

Le territoire propose une programmation culturelle riche et variée au travers de ses équipements culturels et des grands rendez-vous annuels.

Retrouvez dans cette rubrique toutes les idées de sorties pour vous divertir.

<https://www.aggloroanne.fr/ma-collectivite/culture-et-loisirs-257.html>



Tourisme en Roannais

Dans son décor de carte postale, le château de la Roche symbolise parfaitement ce que le Roannais a de plus beau à offrir pour vous faire voyager dans le temps. Le territoire fait aussi la part belle aux prieurés et abbayes, signes d'un passé monastique et spirituel important.

Le Roannais, c'est aussi une histoire gourmande aux multiples facettes. Du vin de la Côte Roannaise à l'Andouille de Charlieu, nos spécialités enchanteront vos papilles.

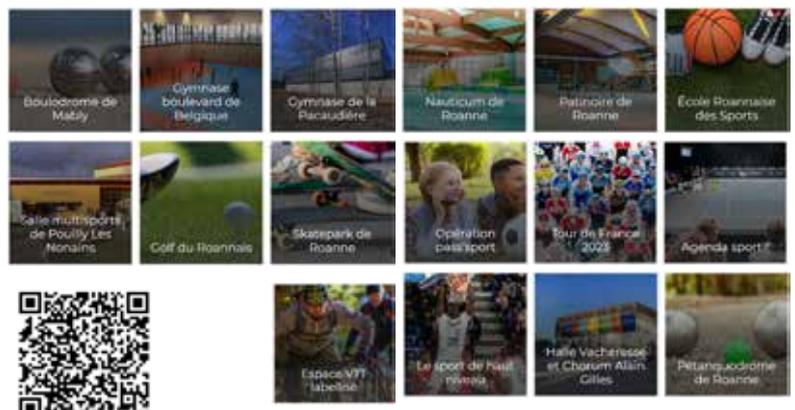
<https://www.roannais-tourisme.com/#wpMenu>



Le Sport dans le Roannais

La mise en valeur du sport est ancrée dans les racines du Roannais. Tout au long de l'année, été comme hiver, les communes vous invitent à la découverte et à la pratique de différents sports, grâce à de multiples infrastructures et des événements toujours plus nombreux.

<https://www.aggloroanne.fr/ma-collectivite/sport-246.html>



DÉCHETS MÉNAGERS : LE TRI VIENT À VOUS !

Roannais Agglomération vous simplifie la vie ! En 2023, plus besoin d'aller au point tri, sauf pour le verre.

Pour cela, d'ici le début de l'année 2023, les foyers de notre commune seront équipés de deux bacs :

- Un bac à couvercle bordeaux, destiné aux ordures ménagères non recyclables, en sacs fermés.
- Un bac à couvercle jaune, où vous pourrez déposer en vrac tous vos papiers et emballages (bien vidés), sans sac.

À noter : Les foyers en maison individuelle avec jardin, identifiés lors de l'enquête menée au printemps, disposeront également d'un composteur en plastique. Il est destiné aux déchets alimentaires (épluchures de fruits, de légumes...) et aux petits déchets verts.



« C'est un grand changement qui va faciliter la vie de nos concitoyens tout en réduisant considérablement la part de nos déchets enfouis. C'est indispensable pour la planète comme pour nos finances, car la taxe payée par Roannais Agglomération sur l'enfouissement va doubler d'ici 2025 », explique Jean-Yves Boire, vice-président délégué aux déchets ménagers et maire de Perreux.

MISE EN PLACE

Cette réorganisation des collectes se fera dès le 2 janvier pour les 34 communes périurbaines et rurales.

UNE COLLECTE ALTERNÉE

Vos deux bacs seront collectés en alternance : par exemple, semaine paire pour les ordures ménagères (bac bordeaux), semaine impaire pour les emballages et le papier (bac jaune) ; ou vice-versa selon votre lieu de résidence.

Pour vous informer au mieux, des calendriers seront distribués fin décembre auprès de chaque foyer.

INFOS UTILES ET CONTACTS

- Vous habitez en logement individuel et n'avez pas encore répondu à l'enquête ? Contactez le 0805 292 600 (n° vert).
- Vous n'avez pas reçu votre bac ? Pas d'inquiétude ! Ils sont livrés jusque fin décembre 2022 sur les 34 communes périurbaines Au-delà de ces dates, contactez le 0805 292 600 (n° vert).
- Toute l'info sur aggloroanne.fr ou au 0800 17 34 50 (n° vert du service déchets ménagers).
<https://www.aggloroanne.fr/ma-collectivite/dechets/la-collecte-des-dechets-evolue-faq-3401.html>





Notre petite équipe a pour seule volonté de maintenir la tradition et accompagner du mieux qu'elle peut les événements de nos familles dans la joie comme dans la peine.

Nous nous chargeons de la préparation des messes mensuelles tous les deuxièmes dimanches de chaque mois à 9h sous la houlette du Père Edmond Barbieux qui officie à ces occasions. Chaque célébration nécessite une préparation tant thématique que matérielle.

Pour les sacrements comme les Baptêmes, Mariages, et Funérailles, ce sont des équipes dédiées basées à la Cure de Le Coteau qui les préparent.

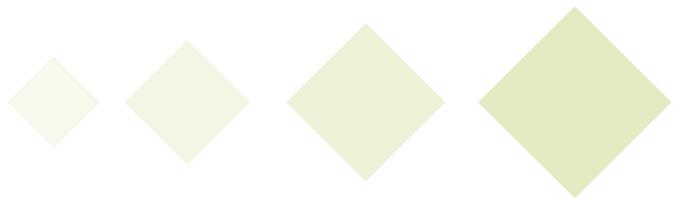
Le Père Edmond Barbieux est joignable au

06.35.41.28.85 ou par mail : pere.barbieux@gmail.com

Nous vous rappelons que notre Eglise Ste Marie-Madeleine est un des treize clochers de La Paroisse Sainte Claire entre Loire et Rhins :

<http://www.paroissesainteclaire.com>

Le siège de la paroisse : 8, place Victor Hugo, 42120 Le Coteau (Tél : 04.77.68.37.39)



Les horaires de la cure à la Paroisse Sainte Claire

LUNDI	8h30 – 12h00	14h00 – 16h45
MARDI	8h30 – 12h00	
MERCREDI	8h30 – 12h00	
JEUDI	8h30 – 12h00	
VENDREDI	8h30 – 11h45	

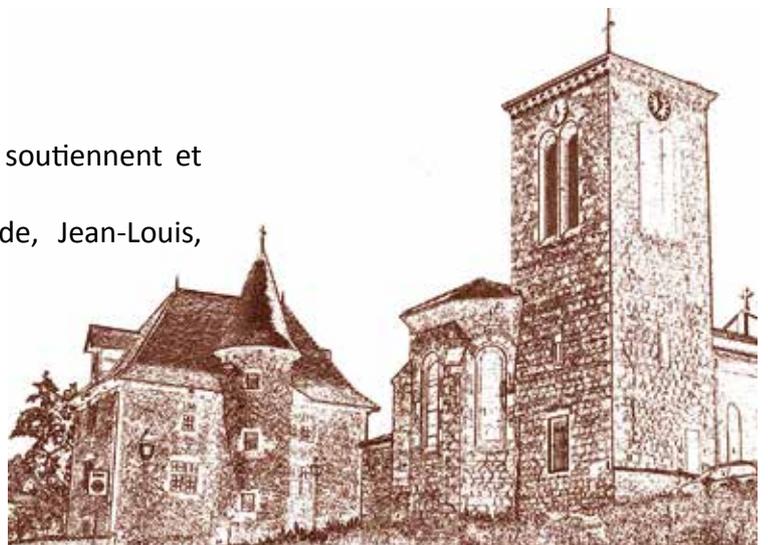
Nos bénévoles à votre service sont :

Annick Vignand 04.77.62.06.92 (responsable des chants)
Anne Gouttebaron 06.26.34.73.95 (responsable des intentions de prière)
Nathalie Bruyère 06.82.87.81.70 (lecture des textes)
Dominique Bruyère 06.80.73.83.68 (correspondant de clocher)
Et Gilles Barnaud à l'harmonium
Adresse mail : eglise@parigny.fr

Nous remercions également tous ceux qui nous soutiennent et nous aident à entretenir les lieux.

Suzanne, Jacqueline, Marcel, Noëlle, Jean-Claude, Jean-Louis, Quentin....et tous ceux qu'on oublie.

Espérant que vous appréciez notre dévouement et que notre engagement maintienne le culte dans notre village.



Le Sou des Ecoles de Parigny est une association de parents d'élèves volontaires qui organisent des manifestations ainsi que diverses ventes tout au long de l'année, afin de recueillir l'argent nécessaire au financement des activités extra scolaires (sorties culturelles, sportives, participations aux différents projets pédagogiques...) proposées par les enseignants pour l'ensemble des élèves scolarisés à l'Ecole de Parigny. Une cotisation annuelle est demandée chaque année aux familles afin de pouvoir faire vivre le Sou des Ecoles mais aussi pour permettre aux manifestations d'être organisées. Cependant au fil des années, la situation se dégrade et le constat est alarmant : de moins en moins de familles participent.

L'année 2021/2022 s'est bien déroulée mais avec un manque de bénévoles. Pour relancer les actions du Sou des Ecoles, il faut que l'ensemble des parents s'implique pour les enfants : en participant aux réunions, aux manifestations ou en participant aux différentes ventes par exemple.

Pour démarrer cette nouvelle année scolaire 2022 – 2023, un nouveau bureau a donc été élu :

Présidente	Coralie RAPENNE
Vice-président	Yann RENTY
Trésorière	Jéromine SUBTIL
Vice-trésorière	Aurélié VERRIERE
Secrétaire	Amandine DUMOURIER
Vice-secrétaire	Marine FRAGNE



Retrouvez-nous sur la page Facebook afin de suivre l'actualité et les évènements à venir : Sou des Ecoles de Parigny.

Cette année, de nouvelles actions sont mises en place. Si vous souhaitez participer à nos ventes en commandant, mais que vous n'avez pas d'enfants à l'école, vous pouvez nous faire un mail soudesecoles.parigny@gmail.com ou mettre un mot avec vos coordonnées dans la boîte aux lettres du sou des écoles (devant l'école) afin que nous puissions vous contacter !



Chasse aux œufs de Pâques au Château d'Ailly - Avril 2022



Kermesse de l'école - Juillet 2022

Calendrier 2023 (dates susceptibles de changer) :

<u>Date ou période</u>	<u>Manifestation ou vente</u>
Fin janvier	Vente de paniers légumes
Début mars	Vente de brioches
Début avril	Chasse aux œufs et tombola de Pâques
Fin avril	Vente de tickets pizzas
8 mai 2023	Stand au vide grenier
Mi-juin	Vente de paniers légumes
1 juillet 2023	Kermesse



L'Equipe du Sou des Ecoles de Parigny

La Grange Aventure

L'association «La Grange Aventure» est un centre de loisirs implanté sur la commune de Parigny depuis 2016.

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans. Nous proposons aux enfants des activités diverses durant les périodes de vacances scolaires, à l'école de Parigny, et les mercredis de la période scolaire au centre de Commelle-Vernay. Les jeunes collégiens et lycéens peuvent intégrer l'accueil jeune les mercredis au centre de Commelle-Vernay.

Durant les temps d'accueil, les enfants ont l'opportunité de faire des activités en tout genre, aussi bien sportives que manuelles ou ludiques. Des camps sont organisés en été, pour les 5/17 ans, et un camp ski en février (cette année du 13 au 17 février à Crest Voland, ouvert aux enfants de plus de 10 ans). Durant les vacances estivales, une semaine de stage sportif est organisée pour les enfants scolarisés dans le cycle secondaire.

Vie associative

Pour les personnes de 3 ans et plus ,adultes compris, une activité danse est proposée les mardis soir à la salle d'animation de Commelle-Vernay, avec au mois de juin un gala en soirée au scarabée de Riorges. Pour les adultes et les ados, des cours de Pilate et de renforcements musculaires sont proposés les lundis, mercredis et jeudis à Commelle-Vernay.

Vous pouvez aussi consulter le site internet du centre de loisirs où vous trouverez de nombreuses informations et notamment les programmes : www.lagrangeaventure.fr



La Grange Aventure étant une association, les bénévoles sont aussi à votre disposition pour toutes remarques ou demandes et vous pouvez contacter son président, Mr AHUIR Nicolas au 06 20 51 37 55



Halloween
au centre de loisirs
à Parigny



Le 17 septembre 2022, les classes en 0-1-2 se sont réunies pour un défilé commun avec une cinquantaine de participants. Nous avons décidé de regrouper les 3 décennies ensemble, car en raison des restrictions sanitaires les classards de 0 et 1 n'avaient pas eu la possibilité d'organiser leur propre manifestation.



Différentes actions ont été menées :

Vente de crêpes pour le carnaval ainsi que pour la brocante du 8 mai et deux stands de gâteaux et café pour les élections.

Nous avons également fait une vente de plats à emporter avec la collaboration de l'auberge de Parigny.

Tout cela nous a permis de réaliser un très joli défilé, ouvert par nos bébés en poussette, suivis de deux magnifiques chars, les 10 ans en Manga et les 20, 30, 40, 50 ans sur le thème de la confiserie. Quant aux 60 et 70 ans, ils avaient opté pour les années disco, et n'oublions pas nos deux aînés de 80 ans conduits dans une magnifique voiture pour fermer le cortège.



L'après-midi s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur, suivie d'un vin d'honneur pour les nombreux spectateurs et d'un repas à la salle des fêtes pour tous les classards afin de clôturer cette belle aventure.



****Priorité à l'accompagnement des jeunes****

Pour rappel, l'Union Sportive de Parigny Saint Cyr a vu le jour début 2020 (en pleine pandémie). Cette union est le fruit de nombreuses années d'entente entre les clubs de Parigny et St Cyr De Favières chez des jeunes mais sans passer le cap au niveau des équipes seniors et loisirs. La diminution du nombre de licenciés, de bénévoles et de dirigeants a poussé les clubs à unir leurs forces.



Aujourd'hui, le club a réussi à se structurer au sein de son bureau malgré « l'effet COVID » et la perte de licenciés et de bénévoles (environ 15% de baisse). A ce jour, l'association compte plus de 250 membres proposant ainsi un accès au football dès 5 ans et jusqu'en foot loisirs +40 ans, sans oublier le foot féminin.

Dans un souci d'accès à toutes et tous, nous nous sommes également rapprochés du club de Commelle-Verney afin de gonfler nos effectifs (insuffisants de part et d'autre) sur les catégories U11/U13/U15/U18. En ce sens, une charte est en cours d'élaboration afin de projeter cette entente sur du long terme.

Nous sommes bien évidemment en recherche constante de joueurs et joueuses pour renforcer nos équipes mais aussi de dirigeants et de membres du bureau.

Nous avons décidé depuis la saison passée de faire appel au salariat afin de combler une partie du manque de staff des encadrants.

Concernant l'activité du club, nous proposons bien entendu la pratique du football mais avons lancé depuis la saison passée nos stages vacances (avec un thème différent : par exemple, le thème choisi pour les vacances de pâques 2021 était celui du handicap)



Vie associative

Union Sportive Parigny-St Cyr

Nous sommes une structure ayant principalement comme financement la cotisation de nos membres mais nous proposons également tout au long de l'année divers évènements (concours de pétanque, vente de boudins, repas dansant, tournois...)

En ce sens, nous tenons à remercier nos partenaires qui nous suivent tout au long de l'année et principalement les municipalités qui nous accompagnent dans notre quotidien.



DATES À RETENIR SUR 2023

12.02.2023 Soirée à thème (entrées sur cartes)	05.03.2023 Vente de Boudin	22.04.2023 Tournoi U11 & U13
30.06.2023 Concours pétanque Doublettes	02.09.2023 Concours pétanque Triplettes	09.12.2023 Arbre de Noël

À VOS AGENDAS !

Le Comité des fêtes

Vie associative

Cette année 2022 fut un peu plus riche en évènements festifs, la conjoncture ayant enfin permis les rassemblements.

Carnaval a été célébré dans notre bourg avec un joyeux défilé d'enfants déguisés. Nous avons proposé un vin chaud, la recette a permis d'offrir un livre à chaque classe de l'école.

Notre traditionnelle brocante et son marché du terroir le 08 mai dernier ont de nouveau rencontré un franc succès, toujours plus de participants et de bonnes affaires au détour de notre bourg, fermé à la circulation cette année. Ce nouvel espace a permis à nos amis brocanteurs et visiteurs de profiter de cette manifestation dans de nouveaux aménagements urbains agréables et en toute sécurité, avec une météo clémente.

Le 23 juillet, une fête patronale fut également organisée, un sympathique rendez-vous familial avec pique-nique et divers jeux pour animer la journée, un moment idéal pour s'amuser, échanger et tisser des liens.

Le 08 décembre, à l'occasion du défilé des enfants, comme l'an dernier nous avons proposé un vin chaud.

En espérant vous voir toujours plus nombreux lors de ces animations,

Festivement,

Le comité des fêtes.



Il y a quelques mois, après dix ans d'inactivité, une nouvelle équipe a relancé l'association. Celle-ci a pour objet de : « **Promouvoir l'esprit créatif local et la communication au travers des manifestations culturelles et festives ouvertes à tout public** »

Présidente : Anne-Marie DUPONT

Trésorière : Marie-Claude MOTET

Secrétaire : Nathalie BRUYERE

Une vingtaine de membres, au fil du temps est venue.

Depuis février, plusieurs animations ponctuelles ont été organisées :

- Soirées jeux (tarot, scrabble, dames et échecs) en mars, septembre et novembre
- Soirée contes en mai
- Un petit-déjeuner, le premier dimanche du mois d'août dans la cour de la Maison des Associations.

Des animations manuelles, comme la couture, le tricot, le crochet certains après-midis de mai et juin, et des tableaux en sable colorés les lundis soir du mois de mai ont été organisées.

Depuis la rentrée de septembre, nous nous rassemblons tous les samedis après-midi sur le thème des décorations de Noël cartes, calendriers de l'avent, objets décoratifs, mais ce peut être aussi la fabrication de sujets, de petites poupées en tricot ou crochet ou encore des vêtements pour les habiller...

Nous avons travaillé pour l'illumination du village avec la guirlande « Joyeuses Fêtes » place de la Prévôté.

Calendrier

Notre assemblée générale se tiendra le vendredi 24 février 2023 à 18h à la Maison des Associations.

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Email : parignyterredexpression@gmail.com

Pour le premier semestre de cette nouvelle année 2023, notre programme est déjà bien avancé.

⇒ Soirée jeux les vendredis 20/01 ; 24/03 et 26/05 à 19h à la Maison des Associations.

⇒ Nos ateliers créatifs se poursuivront tous les samedis après-midi, toujours accompagnés d'un café gourmand.

N'hésitez pas à nous transmettre vos idées pour élargir la palette de nos activités !

⇒ Nous avons également décidé d'organiser, à l'occasion de la fête de la musique, une guinguette le samedi 24 juin. Les modalités restent à établir en fonction de l'intérêt que vous nous portez.

⇒ Le petit déjeuner, qui a eu un vrai succès, sera renouvelé le dimanche 6 août.

Comptant participer activement à la vie de notre village, nous vous attendons avec enthousiasme à toutes nos manifestations.

Nous remercions la municipalité qui nous accueille et nous chauffe dans ses locaux et toutes les autres associations avec qui nous partageons ceux-ci, dans une ambiance sereine et constructive.

Bien sûr, nous remercions toutes les personnes qui nous viennent en aide et qui participent à nos activités.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2023



Après-midi créatif



Petit-déjeuner



Café gourmand

L'année 2022 touche bientôt à sa fin. Faisons quelques petits pas en arrière pour se remémorer les bons moments passés ensemble pour les adhérents du Club de l'Amitié.

Le Jeudi 20 Janvier 2022, avait lieu l'Assemblée Générale du club à la Maison des Associations. Le Président Henri MOTET a été réélu à l'unanimité. Il prenait la parole et demandait à quelques participants de bien vouloir renforcer le bureau. Sa demande a été acceptée. Dorénavant la composition du bureau est la suivante :

Président : Henri MOTET
Vice-Président : Eddy BALTHAZARD
Trésorier : Georges BONNOT
Trésorier-Adjoint et Commissaire aux comptes : Gérard LHERMET
Secrétaire : Mady MANIAS
Vice-Secrétaire : Marie-Claude MOTET



Au cours de l'année nous avons pu reprendre toutes les animations habituelles :

- ❁ Cassoulet au restaurant « LE DAHU »
- ❁ Poule au riz à l'Auberge de Parigny
- ❁ Les grenouilles au Château de la Roche
- ❁ Le thé dansant en Mars
- ❁ Le concours de belote en Novembre

en Septembre Henri nous a proposé deux sorties en car :

❁ Une croisière déjeuner sur le lac d'Aix les Bains avec escale à l'Abbaye de Haute-Combe.

❁ La visite du musée de l'alambic à Saint-Désirat avec un repas au restaurant « La Terrine » réputé pour son cochon grillé.

Sans oublier les rendez-vous tous les 15 jours le jeudi à 14 h à la Maison des Associations pour partager divers jeux et surtout des parties de belote dans la bonne humeur.



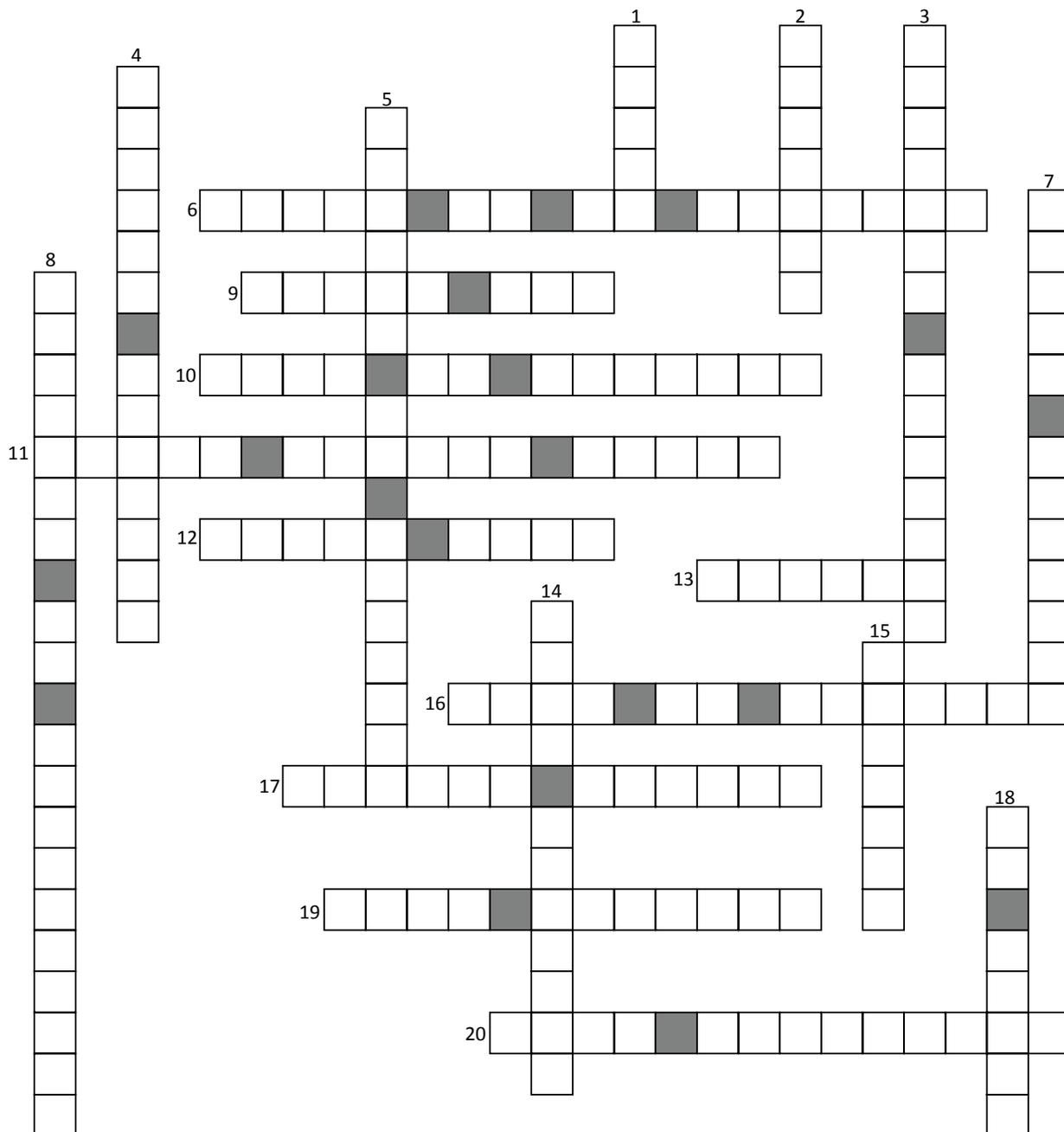
Déjà quelques manifestations prévues pour 2023

- 19 Janvier : Assemblée Générale à la Maison des Associations à 10 H 30, suivie de la dégustation du cassoulet au Restaurant « LE DAHU »
- MARS 2023 (date à définir) : THE DANSANT à la SALLE DES FETES



Mots croisés

proposé par Mr le Maire



HORIZONTAL

- 6 - Frontière Nord-Est de Parigny avec Le Coteau
- 9 - Roi qui a déjeuné à Parigny le 13 janvier 1659
- 10 - Humbert III Seigneur de notre territoire en 1222
- 11 - Aujourd'hui route bleue
- 12 - Roi qui logea à Parigny le 1er septembre 1632
- 13 - Goutte frontière entre Parigny et St Cyr de Favières
- 16 - Terminus de la voie ferrée venant d'Andrézieux
- 17 - Nom d'un Prévôt de Parigny
- 19 - Auteur costellois d'histoire du Coteau
- 20 - Auteur parignycien de «Contreverse autour d'un territoire»

VERTICAL

- 1 - Goutte au Nord de notre bourg
- 2 - Goutte au Sud de notre bourg
- 3 - Fut successivement maire de Parigny, du Coteau puis de Commelle
- 4 - Minoterie aujourd'hui démolie proche de la voie ferrée Lyon-Roanne
- 5 - Frontière entre Beaujolais et Forez, traité de 1222
- 7 - Frontière Nord-Ouest de Parigny
- 8 - Ancien nom de notre village au XIII siècle
- 14 - Prêtre réfractaire de Parigny pendant la révolution
- 15 - Restant de la forteresse au bourg de notre village
- 18 - Orthographe de notre ancien hameau extrait de Parigny

Parigny

Mairie - mairie@parigny.fr 04 77 62 06 55

Groupe scolaire Pascal Clément 09 67 39 39 38

Centre de Loisirs «La Grange Aventure»
04 77 71 78 03

Correspondants de presse

➤ Pour le Pays Roannais :
Monsieur RISPAL 06.29.66.79.95 drispal@sfr.fr
(parution le jeudi, bouclage le mardi)

➤ Pour La Tribune :
Monsieur ETIENNE 06.81.77.23.07
pierre.etienne.1@cegetel.net

Services d'urgence

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE 17

GENDARMERIE DE VILLEREST 04 77 68 16 44

ENFANCE EN DANGER 119

FEMMES BATTUES 3919

Services publics de l'eau

Roannaise de l'eau 04 77 68 54 31
contact@roannaise-de-leau.fr

➤ assainissement
➤ interventions techniques 04 77 68 98 06
Lundi au jeudi : 8h-12h / 13h30-17h *Vendredi 8h-12h*
➤ service d'urgence 06 18 54 13 15

SUEZ : eau potable
➤ service client 0977 408 408

Lundi au vendredi : 8h-19h
Samedi : 8h-13h
➤ service d'urgence 24h/24 0977 401 130

Déchetterie

14, Rue de Varennes - ROANNE 0800.17.34.50

Lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-18h

Samedi : 9h-18h sans interruption

Services Administratifs

CAF de la Loire 810 25 42 80 ou 3230

51 rue Marx Dormoy - Roanne

Du, lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h - 16h30

Assistante sociale 04 77 44 87 60

Centre Hospitalier de Roanne 04 77 44 30 00

Conciliateur de justice :
sur rendez-vous contacter la mairie de Perreux
04 77 72 70 70

ou la mairie du Coteau 04 77 67 05 11

CPAM de Roanne - www.ameli.fr

➤ Plateforme assurés : 3646

26 Place des Promenades - Roanne

Du, lundi au vendredi 8h15 - 13h et 13h - 16h30

➤ Service Social : 04 77 44 22 39

Direction Départementale des Affaires
Sanitaires et Sociales (DDASS) 04 77 48 42 42
- Informations administratives 3939

Maison de la Famille (UDAF) 06 07 06 81 09
www.udaf42.org

Pôle emploi www.pole-emploi.fr ou 3949

Relais assistantes Maternelles 04 77 67 56 96
ram.lecoteau@roannais-agglomeration.fr

Relais Information Accueil Petite
Enfance (RIAPE) 04 26 24 92 51
riape@roannais-agglomeration.fr

Roannais Agglomération 04 77 44 29 50
www.aggloroanne.fr

Service social départemental
du secteur 04 77 23 24 58

Square Aucey - 42120 Le Coteau

Lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h

Pour toutes vos démarches en lignes, vos imprimés, formulaires, et pour consulter les lois applicables

www.service-public.fr

Naissance / Reconnaissance

- La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance.
- La reconnaissance d'un enfant est une démarche volontaire et officielle, qui peut être faite dans toutes les mairies de France et dans tous les consulats français à l'étranger. Elle peut également se faire devant notaire.

Parrainage civil (appelé aussi baptême civil)

Ce n'est pas un acte inscrit dans les registres d'état civil, mais uniquement un engagement moral d'ordre privé. Les justificatifs éventuellement délivrés n'ont donc aucune valeur juridique.

Mariage

Il est célébré, au choix des époux, dans la commune de domicile ou de résidence de l'un d'eux ou de leurs parents. La résidence est établie par un mois au moins d'habitation continue dans la commune à la date de publication du mariage prévue par la loi.

Les futurs époux doivent choisir 2 témoins au minimum, 4 au maximum, âgés d'au moins 18 ans. Ils sont les témoins du mariage, et non de l'un des époux.

Pacs

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement d'un PACS peut se faire en mairie devant l'Officier de l'Etat Civil de la commune de résidence ou devant un Notaire.

Il est conclu entre 2 personnes majeures, ni mariées, ni déjà pacsées. Il faut choisir une résidence commune, qui sera intégrée au formulaire de déclaration conjointe de Pacs.

Tous les documents à fournir sont sur le site : www.service-public.fr

Décès

- La déclaration de décès doit être faite à la mairie du lieu de décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.
- La copie d'acte de décès peut être faite :
 - soit auprès de la mairie du lieu de décès,
 - soit auprès de la mairie du dernier domicile du défunt.
- Cimetière, toute intervention dans le cimetière doit faire l'objet d'une autorisation de la mairie.

Changement de nom

Depuis le 1er juillet 2022, il est possible pour une per-

sonne majeure de changer son nom de famille, pour prendre celui de son père, de sa mère, ou des deux.

Cette procédure est possible une seule fois dans sa vie.

Il convient pour cela de déposer un formulaire (Cerfa n°16229*01) à la mairie de son domicile ou de son lieu de naissance. A l'issue du délai d'un mois après le récépissé de la demande, la personne doit se présenter à nouveau en mairie pour confirmer son choix.

L'acte d'état civil pourra alors être établi.

(informations détaillées et formulaire disponibles sur service-public.fr, procédure simplifiée de changement de nom).

Passeport et carte nationale d'identité (CNI)

Il est possible de se rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Il est nécessaire de faire une pré-demande en ligne sur le site : www.ants.fr mais cette démarche ne dispense pas l'utilisateur de se présenter dans la mairie de son choix afin de valider son dossier

Il vous est conseillé de prendre rendez-vous dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil :

- Le Coteau 04 77 67 05 11
- Roanne 04 77 23 20 00
- Riorges 04 77 23 62 62
- Renaison 04 77 64 40 22
- Balbigny 04 77 28 14 12

Liste électorale

L'inscription sur la liste électorale se fait en règle générale à la mairie du domicile.

Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018.

Dans les autres cas, l'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique (dont la tenue est gérée à l'INSEE), tout citoyen peut lui-même vérifier s'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne, sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Il est également possible de faire sa demande d'inscription par internet, sur le site :

www.service-public.fr

AMBULANCE - TAXI



130, rue de Charlieu
42300 ROANNE

04 77 70 07 23

www.ambulance-taxi-roanne.fr



Ambulances - Taxis - VSL - TPMR

Communes de stationnements

- Amplepuis • Commelle-Vernay • La Pacaudière • Saint-Nizier-sous-Charlieu
- Chandon • Coutouvre • Parigny • Villemontais

Mail : taxi.thomas.roanne@gmail.com



HED SHOP, votre surface de vente spécialisée : -Entretien des locaux, Hygiène général, tapis, Gamme Eco-Responsable, Matériel de lavage des sols, Autolaveuses, Aspirateurs, ...

PERFORMANCE
HYGIÈNE

Tel : 04.77.60.75.32 @ : hed@hed42.fr Alexandre BILLET : 06.07.64.81.24 Laurent TREMEAUD : 06.32.38.27.98 Les Trois Moineaux VOUGY



▪ **Ouvert du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 et de 14h00 à
17h30**

ARRIVAGE

DE GRANDES MARQUES

À PRIX DISCOUNT !



ÉLECTROMÉNAGER • TV • LITERIE • MULTIMÉDIA

EMPORTEZ ET
PAYEZ PLUS TARD

0%

Jusqu'en
30 X SANS FRAIS
TAEG fixe

PARIGNY

ZA de Parigny - 42120 PARIGNY-LE-COTEAU



04 77 62 04 15

MDA

ELECTROMENAGER
TV • MULTIMEDIA

N°1 DU ONLINE

rbi

SPÉCIALISTE DE L'ORGANISATION
BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE
TERTIAIRE

Infrastructure, sécurité et réseau
Matériel Informatique
Gestion du document
Système d'impression

ZA Les berges du Rhins 1 - 42120 Parigny

T. 04 77 67 26 88 - rbi42.fr





VERVAS METAL

Conseil - Sérénité – Expérience – Continuité – Qualité

Automatisation • Portes de garage • Portails alu et métalliques
Escaliers • Défense /Garde-corps • Métallerie • Tôlerie • Mobilier • Déco



178 Rue de Charlieu – 42300 ROANNE

04 77 72 04 03

contact@vervasmetal.com

VITRERIE - MIROITERIE - MENUISERIE

CHARTIER

--DEPUIS 1988--

04 77 70 06 03
vitrerie.chartier@gmail.com

19-21 rue Anatole France
42120 Le Coteau

- VITRERIE / MIROITERIE
- MENUISERIE ALU / PVC / BOIS
- VOLET ROULANT / MOUSTIQUAIRE
- PORTE DE GARAGE
- VÉRANDA
- PORTAIL
- EXTENSION D'HABITATION
- MOTORISATION
- STORE INTÉRIEUR & EXTÉRIEUR
- STORE BANNE
- PERGOLA BIOCLIMATIQUE
- GARDE-CORPS



Annonces



VOUS CONNECTER À DEMAIN
BY PCE SERVICES



 ENTREPRISES

 COLLECTIVITÉS

 PARTICULIERS

**VOTRE EXPERT LOCAL
EN BORNES DE RECHARGE
POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**



Nos équipes s'occupent de tout ! 

 Rapidité d'exécution  Bornes normes européennes & françaises

 Confiance  Accompagnement de l'étude technique à l'utilisation

 Proximité  Certifications IRVE

09 72 23 44 11 commercial@qonexio.fr

175 rue de la Maladière 42120 Parigny



CONTACTEZ-NOUS

SCAN ME



PONTILLE
TRAVAUX PUBLICS

2025, route de Villemontais - 42300 VILLEREST

**Terrassement - Voirie - Réseaux
Enrobés - Enduits - Cours de villas
Assainissement autonome**

Tél. : 04.77.65.24.72 - Mobile : 07.71.43.10.03
secretariat@pontilletp.fr



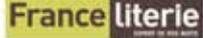
MAISON TRACLET



HomeSalons



AVIVA
CUISINES



France literie



SAUV'elec

04 77 67 00 00



**ELECTRICITE GENERALE
NEUF et RENOVATION**

MISE AUX NORMES, MISE EN CONFORMITE
Chauffage, climatisation, alarme,
interphone...

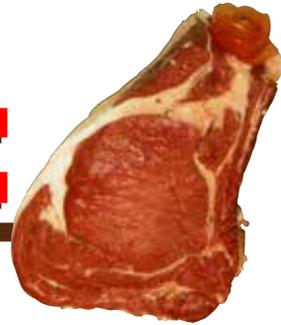
26/28 rue Nicolas Cugnot
42300 ROANNE

Dépannage Rapide

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - PLATS CUISINES

Samuel

GOUTTENOIRE



☎ 04.77.71.70.34

128, Rte de Charlieu 42300 ROANNE

MR 
PLOMBERIE

CHAUFFAGE - SANITAIRES - RAMONAGE - CLIMATISATION

Tél : 07 67 91 81 69

mrplomberie42@gmail.com

42120 PARIGNY

Annonces

Jardinerie du Coteau

24-26 bd Charles de Gaulle
Z.I. - 42120 LE COTEAU
Tél. 04 77 72 16 07
jardinerieducoteau@sfr.fr



94 allée Barlotti | 42720 VOUGY
04 77 71 16 91 | contact@serres-de-commieres.com
www.serres-commieres-42.com



Notre site 



PLATRERIE PEINTURE

Ravalement de Façade - Décoration Intérieure

Thoral Jean-Michel
06 10 76 74 86

28, rue de l'abattoir - 42120 Le Coteau - 04.77.62.84.35
jeanmichel.thoral@orange.fr

Solution, mots croisés, page 35

VERTICAL

- 1 - ZINET
- 2 - ORIGNAY
- 3 - ETIENNE LEGRAND
- 4 - MOULIN D'AILLY
- 5 - CHEMIN DE SAYETTE
- 7 - ALLEE D'AILLY
- 8 - PARIGNY EN BEAUJOLAIS
- 14 - PERE CAPTIER
- 15 - PREVOTE
- 18 - LE COTTO

HORIZONTAL

- 6 - ALLEE DE ST VINCENT
- 9 - LOUIS XIV
- 10 - SIRE DE BEAUJEU
- 11 - GRAND CHEMIN ROYAL
- 12 - LOUIS XIII
- 13 - MORDON
- 16 - GARE DE PARIGNY
- 17 - PIERRE CROZET
- 19 - ABBE PRAJOUX
- 20 - JEAN CHAUMETTE



TSA
Télécom Sécurité Audiovisuel

- Téléphonie
- Sonorisation
- Détection intrusion
- Détection incendie
- Opérateur

ÉTUDE • RÉALISATION
MAINTENANCE 24H/24 ET 7J/7

VOS ACHATS en ligne

CABINES • TÉLÉPHONE • CONFÉRENCE | sur www.tsa-business.direct

6 av. de Paris 42300 Roanne • Tél. 04 77 78 06 06 • Fax 04 77 72 81 81



adage

Géomètres-Experts
Bornage - Division - Copropriété
Urbanisme - Lotissement - Maîtrise d'oeuvre
Topographie - Modélisation 3D - Scanner 3D
Plans d'intérieurs - Photogrammétrie
Numérotation métrique - Métrologie
Relevés par drone et Lidar

Roanne - Charlieu - Paray-le-Monial - Moulins - Nevers
www.adage.pro

MOTET PAYSAGES

Création de tous vos espaces verts

- Terrasses - Clôtures - Travaux de maçonnerie
Engazonnement
- Plantations - Installation et programmation
d'arrosage automatique
- Elagage - Aménagement de parcs publics



à proximité Z.I. Le Coteau - 42120 St Vincent de Boisset

04 77 62 03 06

MOTET SERVICES

Entretien de tous vos espaces verts

- Taille arbustes haies, arbres - Rognage des souches - Tonte
Ramassage de feuilles - Désherbage
Hivernage et mise en route des systèmes d'arrosage.







RN 7 - ZI Les Plaines - 42120 PARIGNY

Lundi au Samedi

7 h - 19 h 30

Dimanche

8 h - 13 h

AVEC LA CARTE FACILITEZ TOUS VOS CHANTIERS !



LA CARTE
www.bricodepot.fr

- Carte gratuite
- Plus rapide en caisse
- 2 mois pour récupérer vos produits
- 0,10 de location de camion offert

Carte et conditions d'utilisation à l'entrée

+ DE SIMPLICITÉ



Drive
bricodepot.fr
GAGNEZ DU TEMPS !



2h RDV

- Choix de produits sur [bricodepot.fr](#)
- Prix Drive = Prix Maitre
- Retrait 2h plus tard en son lieu

Tous les renseignements sur [bricodepot.fr](#)

+ DE RAPIDITÉ



FAITES-VOUS LIVRER DIRECTEMENT SUR VOS CHANTIERS !



- Adapté au dépôt ou au bricolage
- Service de livraison à l'adresse ou en point
- Commande facile en site ou en magasin

Conditions et tarifs valent le poids et le volume

+ D'EFFICACITÉ



TROUVEZ UN ARTISAN OU UN BRICOLEUR POUR VOS TRAVAUX !



avec notre partenaire **needhelp.com**

- Recherche en 10 min
- Travaux de plomberie
- Proche de chez vous
- Professionnels vérifiés et disponibles en moins de 24h
- Pour un remboursement de 100€
- Intervention en 100€

+ DE FACILITÉ



Calendrier des manifestations 2023

JANVIER
19/01 - AG
Club de l'Amitié
20/01 - Soirée jeux
Parigny Terre d'Expression
21/01 - Voeux du Maire
31/01 - Don du sang
Vente de panier
de légumes
Sou des écoles

FEVRIER
12/02 - Soirée à thème
(entrées sur carte)
USPSC (foot)
24/02 - AG
Parigny Terre d'Expression

MARS
05/03
Vente de boudin
USPSC (foot)
24/03 - Soirée jeux
Parigny Terre d'Expression
26/03 - Thé dansant
Club de l'Amitié
Vente de brioches
Sou des écoles

AVRIL
22/04
Tournoi U11 & U13
USPSC (foot)
Chasse aux oeufs
Vente de pizzas
Sou des écoles

MAI
08/05 - Vide-greniers
Comité des fêtes
avec la participation
des associations
26/05 - Soirée jeux
Parigny Terre d'Expression

JUIN
Vente panier de légumes
Sou des écoles
24/06 - Guinguette
Parigny Terre d'Expression
30/06 - Concours
de pétanque
(doublettes)
USPSC (foot)

JUILLET
01/07 - Kermesse
fête de l'école
Sou des écoles

AOÛT
06/08 - Petit-déjeuner
Parigny Terre d'Expression

SEPTEMBRE
02/09
Concours de pétanque
(triplettes)
USPSC (foot)
Défilé des classes

OCTOBRE

NOVEMBRE
Concours de belote
Club de l'amitié
Repas du CAS

DECEMBRE
08/12 - Illuminations
09/02 - Arbre de Noël
USPSC (foot)

- ❁ 2ème dimanche de chaque mois, messe à Parigny à 9h.
- ❁ Tous les samedis après-midi à la maison des associations, ateliers créatifs et café gourmand organisés par Parigny Terre d'Expression.
- ❁ Club de l'Amitié un jeudi sur deux à 14h à la maison des associations.